COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 26 Septembre (26/09/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 20 septembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT **Adjoints**,

Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, Mme Nathalie DA MOTA, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

M. Alain JEAN (représenté par Mme Marie DOURLENT), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. Jean-Paul NUNZI), M. Gérard VALLES (représenté par Mme Christine LASSALLE), M. Richard BAPTISTE (représentée par M. Didier MOTHES), **Conseillers Municipaux**

ETAIT EXCUSEE :

Mme Hélène DELTORT, Adjoint

ETAIT ABSENT:

M. Philippe CHAUMERLIAC, Conseiller Municipal

M. Georges DESQUINES est nommé secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

16 - 26 Septembre 2013

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE (APVF)

Rapporteur: Monsieur le Maire

Considérant la demande de l'Association des Petites Villes de France (APVF), par courrier en date du 3 juillet 2013,

Considérant les graves inondations qui ont touché, à la fin du mois de juin, de nombreuses Communes de la Haute Garonne et des Hautes Pyrénées,

Considérant l'ouverture par l'APVF d'un fonds de solidarité pour les Communes victimes des inondations de juin 2013.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 €uros pour abonder le Fonds de Solidarité de l'APVF.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A 30 voix pour et 1 abstention (M. CHARLES)

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 €uros à l'APVF pour abonder le Fonds de Solidarité pour les Communes victimes des inondations de juin 2013.

Pour copie conforme

Moissac le 27 Septembre 2013

Jean-Paul MUNZI

Le Maire,

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :